

## **Maladie de Parkinson : une personne sur cinquante concernée**

**Aujourd'hui, l'accompagnement des patients atteints de la maladie de Parkinson est incomplet. Cela favorise de fait la progression de la maladie et entraîne une perte d'autonomie. La présente tribune propose donc de mettre en place un entretien post-diagnostic avec un masseur kinésithérapeute pour réaliser un bilan des capacités motrices de la personne et débiter une éducation thérapeutique rendant le malade acteur dans sa prise en charge.**

La progression inexorable de cette maladie neurodégénérative (+30% à horizon 2030) deviendra rapidement un enjeu de santé publique et un enjeu sociétal majeur. Elle posera la question globale de la préservation, autant que faire se peut, de l'autonomie des personnes touchées, de leur qualité de vie ainsi que de celle de leurs proches mais aussi de la limitation de la pression sur notre système de santé.

Pour atteindre cet objectif, la généralisation de l'activité physique chez les patients est la clé de voûte d'une politique efficace de prévention de l'évolution de cette maladie. Le consensus de la communauté scientifique sur les bienfaits qu'apporte l'activité physique est connu depuis plus de dix ans. C'est parfois le seul traitement permettant d'améliorer certains symptômes de la maladie tels que les troubles de l'équilibre ou les difficultés à marcher, en complément d'une prise en charge rééducative précoce par un kinésithérapeute.

Dans les faits, cette sensibilisation auprès des patients existe rarement. L'importance de pratiquer de l'exercice physique est peu expliquée et argumentée. Le recours à un kinésithérapeute intervient souvent lorsque le malade présente déjà des troubles moteurs installés. Cet amer constat est d'ailleurs partagé par 61% des rééducateurs. Or ces professionnels de santé peuvent permettre aux patients de comprendre leur pathologie et le rôle de ces traitements, et leur donner les clefs pour être actif dans leur prise en charge. Aujourd'hui, nombre de personnes touchées par la maladie de Parkinson voient leur dégradation physique s'accélérer et leur degré d'autonomie baisser prématurément par manque d'information. C'est une véritable perte de chance !

Forts de ce constat, nous, Députés de tous les bancs, appelons à la création d'un nouvel acte de soin : **une consultation de prévention réalisée, systématiquement après le diagnostic, par un kinésithérapeute auprès de chaque nouveau patient.**

Imaginé par l'association *France Parkinson* en partenariat avec la *Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR)*, cet entretien permettrait entre autres d'évaluer les capacités physiques du patient, de lui présenter l'importance de l'activité physique et de la rééducation, de répondre à ses questions et ainsi favoriser « l'empowerment » recommandé dans le *Guide du parcours de soins Maladie de Parkinson* édité par la Haute Autorité de Santé en 2016.

Réalisé une seule fois dans la vie du patient, ce temps d'échanges permettra de démontrer au patient qu'il peut agir sur l'évolution de sa maladie neurodégénérative et pas seulement la subir.

Une solution concrète, pragmatique, réaliste et raisonnable, notamment avec un impact limité pour les finances publiques estimé à 60€ par patient. Sur le plan médico-économique, ce nouvel acte jouerait un rôle incontestable sur la prévention de l'évolution de la maladie par la motivation à l'activité physique et sa pratique régulière, réduisant à terme les coûts inhérents liés à la perte d'autonomie.

**Signataires :**

Anne-Laure BABAULT, Députée de Charente-Maritime